

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juin 2019

157x19

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AC2N » (« ASSOCIATION CONJUGUONS NOTRE NET ») ANNÉE 2019

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- AC2N : sise Parc Jean Giono
Chemin Val Sec - la Gavotte(13170)

- Nom du Président : Mr Lionel MATA
N° SIRET : 450 068 556 000 23

dont l'objectif est la mise en place de projets socio éducatifs et sportifs et d'organiser des manifestations culturelles , a présenté un dossier de subvention auprès des services de la ville : Culture et Cohésion Sociale.

Le dit dossier a donc fait l'objet d'une étude par les 2 pôles .

Le dossier comprend 2 axes :

A. Attribution d'une subvention pour le " BBoy Contest 2019 " du 28 avril 2019.

B. Attribution de subvention au titre du fonctionnement de l'association

Le dossier a été validé par les services respectifs et le service des finances, il a fait l'objet d'une présentation en commission Citoyenneté, jeunesse, Handicap en date du 19 juin 2019.

Le montant de la subvention s'élève donc à 9900 € et se décompose comme suit :

A. **3200 €** : BBoy Contest

B. **6700 €** : fonctionnement

dont 6100€ : au titre du fonctionnement

et 600 € : carburant Soirées J (été et hiver)

Toutefois il convient de préciser que pour la subvention (A) elle sera répartie comme suit :

70 % soit 2240€ à la suite de la délibération et 30 % soit 960€ sur présentation des pièces justificatives des dépenses relatives au BBoy Contest 2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

– APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association AC2N d'un montant de : 9900 € réparti comme suit :

A. **3200 €** : Bboy Contest

B. **6700 €** : fonctionnement

dont 6100€ : au titre du fonctionnement

et 600 € : carburant Soirées J (été et hiver)

- APPROUVE la répartition des 3200 €
- APPROUVE le montant de 6700 € au titre du fonctionnement de l'association (dont carburant Soirées J été/hiver).
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 30
CONTRE : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 28 Juin 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA